

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation: 29/06/2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : 10

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Représentés : Patrick EVEILLARD par Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Antoine GENCE par Maryline MONTEILLET, Serge POTEL par Alain PEYROU

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

DE_2023_37 - Objet : Tarifs du transport scolaire 2023-2024.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le tarif des transports scolaires pour l'École communale a été fixé pour l'année 2022-2023 à 150 euros (cent cinquante euros) soit 50 euros par enfant et par trimestre (délibération DE_2022_44 du 30 août 2022).

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir ce forfait pour l'année scolaire 2023/2024 à 150 euros, soit 50 euros par trimestre et par enfant quelque soit le nombre de trajet effectué par trimestre.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition susvisée.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 05 juillet 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/07/2023
et publié ou notifié
le 07/07/2023

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2023 015-211500889-20230706-DE_2023_37-DE